



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Inspection pédagogique

Inspection pédagogique

Montpellier, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Affaire suivie par :  
Stéphanie Cialone  
IA-IPR Anglais  
Coordonnatrice de langues vivantes et régionales  
Tél : 04 67 91 45 74  
Mél : [stephanie.cialone@ac-montpellier.fr](mailto:stephanie.cialone@ac-montpellier.fr)

Madame Stéphanie Cialone  
IA-IPR d'anglais  
Coordonnatrice de langues vivantes et régionales

à

Rectorat  
31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
Cedex 2

Mesdames et Messieurs les professeurs  
S/c de

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
Madame et Messieurs les directeurs académiques  
des services de l'Éducation nationale

**Objet :** Lettre de rentrée interlangue 2020-2021

L'équipe des inspecteurs de langues est heureuse de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux collègues qui arrivent dans l'académie de Montpellier et félicite chaleureusement tous les lauréats des différents concours de recrutement. Nous remercions les collègues qui ont accepté la mission de tutorat des professeurs stagiaires.

Cette nouvelle année est également marquée par plusieurs changements au sein du collège des inspecteurs de langue. Tout d'abord nos collègues d'occitan, Marie-José Villeneuve, et d'anglais, Pierre Lavail, ont, tous deux, fait valoir leur droit à la retraite au cours de l'année scolaire passée. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Christophe Causse en occitan en janvier dernier tandis que deux faisant fonction d'IA-IPR d'anglais sont venus renforcer les rangs de cette discipline à la rentrée : Cyril Dowling et Farid Zaïdi. En espagnol, Nathalie Roccaserra-Pomares a obtenu une mutation pour l'académie d'Aix-Marseille, d'où nous arrive Nathalie Perez-Wachowiak, venue compléter l'équipe d'espagnol. En italien, Isabelle Dechavanne, qui arrive dans l'académie d'Aix-Marseille sera en extension sur notre académie en place de Cinzia Carlucci qui rejoint l'académie de Grenoble.

Nous profitons de cette lettre de rentrée pour remercier vivement l'ensemble des enseignants de notre académie qui ont fait face à leur mission avec beaucoup de professionnalisme et d'esprit d'initiative lors du confinement du printemps dernier. Dans ces circonstances exceptionnelles, nous sommes très conscients des efforts qui vous ont été demandés et de l'énergie que vous avez dû déployer pour garder un lien avec vos élèves. Il vous a souvent fallu faire preuve de ténacité pour éviter que les élèves ne décrochent, d'innovation et de patience pour réinventer des modalités d'enseignement à distance. Au regard du contexte inédit dans lequel se déroule cette rentrée, la phase de diagnostic sera d'autant plus importante cette année. Elle permettra d'identifier les acquis et les besoins, définir des priorités d'accompagnement adapté à chacun et ainsi réinscrire les élèves dans les apprentissages. La tâche reste ambitieuse et nécessite de revisiter nos pratiques, mutualiser les idées.

Vous pouvez compter sur notre confiance et notre appui, car nous aurons à cœur de nous rendre disponibles pour vous aider et vous accompagner.

A ce titre, l'inspection générale de langues a rédigé des recommandations à votre attention. Nous vous invitons vivement à en prendre connaissance. Elles vous donneront des pistes concrètes sur les sujets suivants :

- Prendre le temps et donner du rythme ;
- Donner priorité à l'oral (pour revenir à une pratique active de la langue, pour diagnostiquer, pour réactiver la relation pédagogique) ;

- Veiller à une organisation propice à la régularité des apprentissages en langue ;
- Evaluer pour poser des repères et favoriser la progression ;
- Installer solidement un usage raisonné des outils numériques pour l'apprentissage des langues vivantes ;
- S'en tenir aux programmes actuels – en aménageant légèrement les programmes de l'enseignement de spécialité.

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents\\_pedagogiques/85/3/Rentree2020\\_LV\\_College\\_1315853.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/85/3/Rentree2020_LV_College_1315853.pdf)

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents\\_pedagogiques/85/5/Rentree2020\\_LV\\_Lycee\\_1315855.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/85/5/Rentree2020_LV_Lycee_1315855.pdf)

Nous vous rappelons que vous pourrez trouver des ressources sur les sites disciplinaires et interlangue, sur le parcours m@gistère Continuité pédagogique anglais et le parcours m@gistère Voie professionnelle, ainsi que sur le site de l'académie de Montpellier.

<https://view.genial.ly/5e7ee734aafed90da9a3cb98>

La DANE et les IAN (Interlocuteurs Académiques au Numérique) ont été de précieuses ressources dès le début du confinement, et durant tout celui-ci. Nous les remercions pour leur réactivité qui a permis de mutualiser rapidement un ensemble de liens, d'outils et de sites utiles à tous. Outre les IAN, de nombreux professeurs ont partagé leurs travaux, astuces et ressources afin de faciliter le travail à distance qui s'est imposé à nous. Poursuivons cette dynamique d'échanges : la mutualisation est essentielle à notre quotidien professionnel.

### **Langues et cultures régionales**

L'enseignement des langues régionales, catalan ou occitan selon les territoires de notre académie, s'inscrit dans le cadre national et académique de l'enseignement des langues vivantes étrangères ou régionales.

Au collège, un enseignement de langue régionale peut être suivi dans le cadre d'un enseignement bilingue impliquant les DNL de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> dans la continuité du premier degré, au titre d'un enseignement bilangue ou d'un enseignement de sensibilisation et d'initiation en 6<sup>e</sup>, et d'un enseignement de LVB ou de Langue et Culture Régionale au cycle 4.

Au lycée, une langue régionale peut être étudiée de la seconde à la terminale, selon les établissements, au titre de la LVB ou de la LVC. Au cycle terminal, un enseignement de spécialité de langue régionale peut être choisi dans les établissements où cette possibilité est offerte. Les enseignements de DNL dans le cadre des sections bilingues de langue régionale bénéficieront d'une mention sur le diplôme du baccalauréat, à partir de la session 2021.

### **Le collège**

Les programmes des cycles 2, 3 et 4 réactualisés ont été publiés au Bulletin officiel n°31 du 30 juillet 2020. Cette parution est l'occasion de se replonger dans les volets 1 « les spécificités du cycle » et 2 « contributions essentielles des différents enseignements au socle commun ».

<https://www.education.gouv.fr/media/70279/download>

<https://www.education.gouv.fr/media/70282/download>

<https://www.education.gouv.fr/media/70285/download>

### **La voie professionnelle**

#### **- CAP**

Les nouvelles modalités d'évaluation de langues vivantes en CAP entrent en vigueur à la session 2021 : JO du 05.09.2019 (Arrêté du 30.08.2019).

Les grilles d'évaluation ont été publiées au [BO n° 26 du 25 juin 2020](#) :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>

- Annexe IV Grille pour l'épreuve obligatoire ;
- Annexe V Grille pour l'épreuve facultative.

### - **Baccalauréat professionnel**

L'arrêté du 17 juin 2020 fixe les unités générales du baccalauréat professionnel et définit les modalités d'évaluation en langues vivantes. Les modalités d'évaluation sont applicables à compter de la session 2022.

- Annexe V pour la définition de l'épreuve de langue vivante obligatoire ;
- Annexe XI pour la définition de l'épreuve de la langue vivante facultative.

### - **Transformation de la voie professionnelle**

Les langues vivantes ont toutes leur place dans les nouvelles modalités d'enseignement qui ont émergé.

- L'accompagnement renforcé composé de trois volets : la consolidation des acquis, l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement à l'orientation (insertion professionnelle et poursuite d'études). Il a pour objectif de mieux accompagner les élèves dans leur projet d'orientation : 265h sur les trois ans en LP. Il doit permettre de construire progressivement le projet de poursuite d'étude (accompagnement jusqu'aux vacances d'automne) ;
- La co-intervention et le chef d'œuvre permettront de répondre directement à l'une des quatre priorités de la circulaire de rentrée 2020 : développer le travail et l'esprit d'équipe chez les adultes et les élèves ;
- Les langues vivantes peuvent et doivent participer activement à l'objectif fixé au lycée professionnel : « Former les talents aux métiers de demain ». Notre discipline contribue, par le développement des compétences disciplinaires et transversales, à la construction du projet de l'élève, à son devenir en tant que professionnel, référent culturel et citoyen du monde. La pédagogie de projet et les pratiques collaboratives, présentes dans le programme de langues, seront utilement mises en œuvre dans ces nouveaux espaces d'enseignement.

### - **La mobilité des élèves**

Le programme de langue vivante rappelle que les enseignements de langues vivantes « jouent un rôle de premier plan dans l'acquisition des compétences transversales relevant des (...) champs suivants :

- L'adaptabilité aux mobilités (géographiques et fonctionnelles) ;
- La découverte d'autres cultures, la compréhension de l'autre, la socialisation et la citoyenneté (...).

Le professeur de langue vivante accompagne l'élève pour lui « donner les moyens de s'ouvrir sur le monde, de comprendre, d'évoluer dans des contextes nouveaux et différents ».

### - **La pédagogie**

Les nouveaux programmes réaffirment les priorités suivantes :

- La place centrale de l'oral ;
- La mise en place d'une pédagogie de la mise en situation active ;
- Le développement de l'autonomie et la mise en activité ;
- L'usage des outils numériques.

Nous invitons les enseignants d'anglais-lettres à se reporter au dossier qui leur a été adressé en fin d'année scolaire.

Nous vous rappelons que les documents d'accompagnement aux nouveaux programmes de langues sont consultables sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid144207/langues-vivantes-voie-pro.html#lien2>

De nouvelles ressources pour enseigner les langues ont également été publiées :

<https://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes.html>

### **Le lycée général et technologique**

Nous entrons dans la deuxième année de la mise en place de la réforme du lycée.

Le bulletin officiel spécial n°6 du 31 juillet 2020 précise les nouvelles modalités d'organisation du contrôle continu (dont grilles d'évaluation) conduisant à l'obtention du baccalauréat général et technologique, applicables à compter de la session 2021 du baccalauréat.

Il redéfinit la nature des épreuves relatives aux enseignements de spécialité de première et de terminale, de l'Option Internationale du Baccalauréat pour les sections internationales.

Il mentionne les modalités de choix et d'évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2021.

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019474A.htm>

### **La certification complémentaire**

Les inspecteurs de langues encouragent très vivement tous les professeurs de langues étrangères et régionales à impulser des pratiques EMILE (Enseignement de Matières par Intégration d'une Langue Etrangère) auprès de leurs collègues ayant une affinité avec une langue étrangère ou régionale et souhaitant se présenter à la certification complémentaire discipline non linguistique ou non.

Les corps d'inspection les aideront dans leur cheminement et répondront à leurs besoins. Le plan académique de formation de notre académie propose chaque année des formations linguistiques leur permettant de s'y engager. Le portail interlangue offre un grand nombre de ressources utiles pour commencer la préparation.

En vous remerciant encore de tout l'engagement avec lequel vous portez vos missions, nous vous renouvelons tout notre soutien dans ces conditions particulières.

Restant à votre écoute, nous vous souhaitons une bonne rentrée et une belle année scolaire.

Les inspecteurs de langues étrangères et chargés de mission langues régionales :

Allemand : Rochès Alain

Allemand-Lettres : Dard Evelyne

Anglais : Cadilhac Frédéric, Cialone Stéphanie, Dowling Cyril, Mérrou Jean-Paul, Zaïdi Farid

Anglais-Lettres : Gil Christlaine, Moreau-Louâpre Florence

Arabe : Mézyane Fatema

Catalan : Bonet Luc

Chinois : Yin Wenying

Espagnol : Garcia-Villa Jeannette, Mérique Cyril, Perez-Wachowiak Nathalie

Espagnol-Lettres : Jimenez François

Italien : Dechavanne Isabelle

Occitan : Causse Christophe

Portugais : Leite-Teixeira Isabelle

Russe : Aguibetov Christina